Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212201388-20260304-10_2026-DE



DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE MAËL-PESTIVIEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n° 02/2026

Séance du 4 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Mme Isabelle TERTRAIS 1ère adjointe.

Présents : TERTRAIS Isabelle, BOUTIER Yann, LARMET Arnaud, POHLER Henri, QUELEN Mickael, HUON Dominique, LE BIHAN Marc, BLOYER Anne-Marie,

Absents : BERNARD Joseph, LE CAM Claudie,

Procuration :

Secrétaire de séance : LARMET Arnaud

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 8 votes pour
Date de convocation : 25/02/2026
Date d'affichage : 25/02/2026

DÉLIBÉRATION 10-2026 : BUDGET PRIMITIF 2026

Madame Isabelle TERTAIS, 1ère adjointe, donne lecture à l'assemblée des propositions de crédits et de dépenses du Budget Primitif 2026 de la commune.
Après la lecture, Madame Isabelle TERTRAIS, 1ère adjointe, demande aux membres du Conseil Municipal de statuer.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 540 752,35 euros

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 188 007,48 euros, dont 52 825,54 euros de virement de la section de fonctionnement, 10 944,39 euros de FCTVA et 83 082,35 euros d'excédent de fonctionnement capitalisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212201388-20260304-10_2026-DE

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 de la commune.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

M. Arnaud LARMET, secrétaire

Mme Isabelle TERTRAIS, 1ère adjointe

